

# Logement : l'expulsion d'une personne à risque contredit les promesses de l'État

À Pau, Pierre\* a été expulsé après la fin de la trêve hivernale, sans avoir reçu de proposition d'hébergement, une situation contraire aux engagements du gouvernement. L'homme, reconnu travailleur handicapé, est une personne à risque.

Pendant dix minutes, Pierre\* a fixé la porte fermée avant de dire au revoir à dix ans de vie dans son appartement rue Carrerot, à Pau. Le travailleur social, au chômage depuis fin 2018, a été expulsé de son logement par un huissier, un policier et un serrurier le lundi 20 juillet, dix jours après la fin de la trêve hivernale, repoussée à cause du coronavirus.

« Ce qui me choque, c'est la différence entre les mots de la ministre qui parle de décision humaniste... et les faits. Je n'ai pas reçu de proposition de logement », dénonce-t-il.

## La promesse du gouvernement

Le 12 juillet, la nouvelle ministre déléguée au Logement, Emmanuelle Wargon, affirmait sur Europe 1 : « Il n'y aura pas d'expulsion par la force s'il n'y a pas au moins une solution proposée d'hébergement. » Le vœu avait déjà été formulé par son prédécesseur, Julien Denormandie, dans une lettre adressée aux préfets le 2 juillet. Une expulsion d'autant plus incompréhensible pour Pierre qu'il est reconnu comme travailleur handicapé à cause de son rhumatisme inflammatoire chronique et suit un traitement immunosuppresseur.

Depuis le 20 juillet, il alterne en dormant chez deux amis. « Mais ce n'est pas pérenne. » Pierre a rendez-vous pour un logement d'urgence d'un mois le 17 août.

Or, en contexte Covid, son médecin, le Dr Sylvie Harmant, est catégorique : « Il est considéré comme personne à risque, il ne peut pas vivre en collectivité. » Autre problème, son traitement



Pierre s'est installé dans cet immeuble il y a 10 ans. Il travaillait alors comme chargé de clientèle bancaire. © MIREN GARAIKOECHEA

tement doit être conservé en réfrigérateur à -2 °C, « ce qui nécessite un logement stable », assène la médecin. Pour l'instant, une pharmacie accepte de les conserver.

Car sans ces piqûres hebdomadaires, Pierre risque des poussées inflammatoires. « C'est comme une dégénérescence au niveau des cartilages et des articulations, ça s'ossifie. » L'impact serait lourd sur son quotidien : « Normalement, je mets deux secondes pour me lever le matin. Sans traitement, je mettrais 30 minutes. »

Pendant huit ans, Pierre a payé les 470 euros de loyer mensuel de l'appartement de 65 m<sup>2</sup>. Avant d'arrêter totalement en fin d'année 2018, une année noire. « À quelques mois d'intervalle, ma compagne et moi nous sommes séparés, et mon beau-père est décédé. » La nouvelle réveille en lui des traumatismes de l'enfance.

**SON TRAITEMENT NÉCESSITE UN LOGEMENT STABLE.**  
SYLVIE HARMANT, MÉDECIN

L'homme le battait. Dernier coup du sort, son CDD en foyer de vie n'est pas renouvelé.

## « Il faut mesurer le choc »

Pierre, qui touche environ 500 € d'allocations mensuelles, est suivi par l'association Droit au logement (DAL) de Dax. Pour son président, Emmanuel Klein, « il faut mesurer le choc. Beaucoup de gens ne réagissent pas trop. Là, il a pris les devants », estime-t-il. Dès fin 2019, Pierre fait une demande HLM avec le centre communal d'action sociale (CCAS). Puis une demande d'hébergement au SIAO Béarn, le Service intégré d'accueil et d'orientation, chargé de coordonner les actions d'aides.

Le problème, selon Emmanuel Klein, est qu'« il n'y a pas eu d'enquête prenant en compte ses démarches, ni sa situation de santé. Pas de proposition anticipée du dispositif DALO (droit au logement opposable) », regrette-t-il. Le DALO permet de saisir une commission de médiation, si aucune proposition de logement social adapté n'a été émise

« après un délai d'attente anormalement long ». Dans le cas de Pierre, la demande DALO a été formulée le 10 août, soit trois semaines après son expulsion.

Au CCAS de Pau, le reproche étonne (lire ci-dessous). À la préfecture, on se défend de tout manquement. « La décision judiciaire a eu lieu en juin, avant les propos des ministres », précisant qu'ils ne font qu'appliquer une décision judiciaire. Par ailleurs, les équipes soulignent que le Palois n'a « pas manifesté le souhait d'être aidé pour être relogé. Il n'a pas répondu aux services sociaux ».

Une réponse qui scandalise le principal concerné, dont le suivi social par le CCAS a été continu. « Ils se dédouanent ! Ça veut dire que si on ne tombe dans les bonnes dates par rapport aux propos des ministres, on peut se retrouver à la rue avec un problème de santé ? »

Pierre a sollicité mi-juillet la mairie de Pau, il espère qu'une solution pérenne pourra être débloquée rapidement.

MIREN GARAIKOECHEA ■ pau@pyrenees.com  
(\* Le prénom a été modifié.)

## Barbara Pompili à Biarritz demain pour la lutte contre les déchets plastiques



Barbara Pompili sera sur la côte basque ce mercredi. © AFP

La ministre de la Transition écologique Barbara Pompili, numéro 2 du gouvernement de Jean Castex, sera ce mercredi sur la côte basque. Une visite gouvernementale afin notamment de sensibiliser à la lutte contre les déchets plastiques.

La ministre visitera notamment, au port des pêcheurs, le bateau de l'association Water Famili. Alors que 80 % des pollutions plastiques trouvent leur source sur terre, elle présentera le lancement national de la charte pour des plages sans déchets plastiques destinée aux communes littorales.

## Zéro plastique en mer en 2025

Expérimentée depuis un an, cette charte doit contribuer à l'atteinte de l'objectif fixé par le plan « zéro plastique rejeté en mer d'ici 2025 ». Il s'appuie sur 15 gestes concrets, axés autour de trois grandes thématiques (prévention, sensibilisation, nettoyage) afin de permettre aux collectivités de préserver les plages et réduire les déchets.

Barbara Pompili visitera aussi Notox, une entreprise de conception et de fabrication de planches de surf à partir de matière végétales mais aussi de mousse en polystyrène recyclé. Enfin, la ministre va clôturer sa venue au Pays basque par la visite du parc écologique Izadia d'Anglet, ravagé par l'incendie du 30 juillet.

## CCAS de Pau : « Tout a été mis en œuvre avec ce monsieur »

Le CCAS de Pau souligne que la volonté ministérielle n'est pas matérialisée par un décret ou une circulaire.

Au centre communal d'action sociale de Pau, on estime avoir fait ce qu'il fallait au sujet de la situation de Pierre. « Tout a été mis en œuvre avec ce monsieur. » Pierre, selon eux, ne « rentrait pas dans les critères DALO. Il faut minimum un

an de demande HLM. Et pour être éligible aux HLM, il faut tenter de rembourser ses dettes. Ce qui n'est pas le cas ici », précise Béatrice Jouhandeaux, vice-présidente du CCAS.

L'organisme public affirme que Pierre a bénéficié d'une allocation logement reversée directement à son propriétaire. Contacté par notre rédaction, l'ancien propriétaire dément avoir été destinataire d'APL. Pierre pouvait aussi cher-

cher un appartement dans le parc locatif privé. Or le CCAS regrette de n'avoir eu vent d'aucune démarche de ce type. « On peut aider à obtenir un appartement sans garant », précise Aude Goyhenech, coordinatrice médico-sociale. Pierre, de son côté, affirme avoir essuyé trois refus de propriétaires privés.

L'engagement ministériel de ne pas laisser les expulsés sans solution se heurte au manque de places disponibles sur le terrain. Le

parc locatif d'urgence reste en tension, assure le SIAO Béarn. Pierre n'est pas considéré comme prioritaire par le 112, « puisqu'il a une solution à court terme », précise Denis Dupont, président de l'OGFA, gérant les SIAO. Alors quel poids peuvent avoir les paroles de la ministre ? « Sur ce sujet, il n'y a pas encore eu de circulaire ou de décret, souligne le CCAS. C'est une volonté ministérielle, mais nous, nous travaillons dans le cadre de la loi. »

larepubliquespyrenees.fr  
PLUS D'INFOS

Davantage de photos, des vidéos, et des liens utiles sur notre site internet. A découvrir notamment une vidéo sur les conseils du peloton de gendarmerie de haute montagne d'Oloron pour randonner en toute sécurité par ces temps de fortes chaleurs.